

RÈGLES DE L'ÉVÉNEMENT

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. POUR LES TIRAGES AU SORT, LES CHANCES DE GAGNER DÉPENDENT DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPATIONS ÉLIGIBLES REÇUES. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LÀ OÙ UN ENREGISTREMENT, UN CAUTIONNEMENT OU UNE LOCALISATION EST REQUIS.

L'Événement est régi par les présentes règles de l'événement (les « Règles de l'Événement ») et par les Conditions d'utilisation et le Contrat de licence de PUBG (les « CGU »). D'autres détails importants ainsi que les exigences et conditions de participation à l'Événement peuvent être indiqués sur la page liée aux présentes Règles de l'Événement (la « Page de l'Événement ») et via nos canaux officiels de réseaux sociaux tels que Discord, Facebook, Instagram, YouTube, X et TikTok. En soumettant une participation à l'Événement, vous acceptez les conditions de participation figurant sur la Page de l'Événement, les présentes Règles de l'Événement et les CGU.

1. Organisateur de l'événement

L'organisateur de cet Événement est KRAFTON, Inc., situé au 231, Teheran-ro, Gangnam-gu, Séoul, République de Corée 06142 (l'« Organisateur »).

2. Critères de soumission

Les participations doivent être soumises conformément aux spécifications énoncées dans les Directives de soumission. Les participations doivent respecter les règles communautaires et les conditions d'utilisation de la plateforme utilisée pour la participation. Chaque participation est associée au participant qui l'a soumise. L'heure enregistrée des soumissions sera la date et l'horodatage de la soumission reçue, affichés en UTC. L'Organisateur peut rejeter toute participation jugée, à sa seule discrétion, contraire aux présentes Règles de l'Événement. Les participations automatisées sont interdites, et toute utilisation de dispositifs automatisés entraînera la disqualification.

3. Éligibilité des participants

Si les Directives de soumission exigent une soumission via un compte KRAFTON ID, Discord, Steam ou autre, le participant doit être un membre inscrit de ce système de compte. Toute exigence d'éligibilité supplémentaire figure dans les présentes Règles de l'Événement et les Directives de soumission. En cas de litige concernant un participant, le titulaire autorisé du compte, de l'adresse e-mail ou du nom d'utilisateur associé sera réputé être le participant. Le « titulaire autorisé » est la personne physique à laquelle un compte, une adresse e-mail ou un nom d'utilisateur a été attribué par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne, un canal de réseaux sociaux ou toute autre organisation responsable de l'attribution des comptes, adresses e-mail ou noms d'utilisateur. Chaque gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est le titulaire autorisé. Les participants mineurs dans leur juridiction peuvent participer avec le

consentement parental et dans la mesure où ils se situent dans la classification d'âge recommandée du jeu pour leur région. Si un gagnant est mineur, l'Organisateur se réserve le droit d'exiger des renonciations/décharges relatives au prix ainsi qu'une copie des présentes Règles de l'Événement signées par le parent/tuteur du mineur. Les employés, administrateurs et dirigeants de l'Organisateur, y compris ses sociétés affiliées, tout agent ou entité tierce impliqué dans l'administration de l'Événement, ainsi que leur famille proche (conjoint, parents, frères et sœurs et enfants) et les membres de leur foyer ne sont pas éligibles à la participation.

4. Période de l'événement

L'Événement se déroulera pendant la Période de l'Événement spécifiée dans les Directives de soumission. L'ordinateur de l'Organisateur est le dispositif officiel de chronométrage de l'Événement. L'Organisateur peut rejeter toute participation jugée, à sa seule discrétion, contraire aux présentes Règles de l'Événement. Les participations automatisées sont interdites.

5. Sélection et notification des gagnants

Le(s) gagnant(s) potentiel(s) seront sélectionnés selon la méthode spécifiée dans les Directives de soumission. L'Organisateur informera les gagnants comme indiqué dans les Directives de soumission, notamment par message en jeu, message direct ou e-mail. Selon l'Événement, les participants résidant dans certaines juridictions doivent répondre correctement, sans aide, à une question de test d'aptitude mathématique à durée limitée administrée par l'Organisateur avant d'être confirmés comme gagnants. Un gagnant doit répondre à toute notification envoyée par l'Organisateur lorsqu'une réponse est demandée ou requise, et fournir toute information demandée pour recevoir le prix. À défaut, le prix sera confisqué et, à la discrétion de l'Organisateur, le gagnant pourra être disqualifié. Si un gagnant est disqualifié, l'Organisateur peut, sans y être obligé, attribuer le prix à une participation gagnante suppléante. L'Organisateur n'est pas responsable de tout retard ou échec de réception ou de compréhension des communications ou des présentes Règles de l'Événement pour quelque raison que ce soit, y compris un ou des comptes inactifs, des difficultés techniques y afférentes, ou le défaut du gagnant de surveiller adéquatement tout compte. En participant à l'Événement, chaque participant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, sa photographie, son image, sa voix, ses opinions, ses informations, ses informations biographiques, sa ville d'origine et sa juridiction de résidence à des fins publicitaires et promotionnelles sans compensation supplémentaire, là où la loi le permet. L'Organisateur peut en outre exiger que le gagnant, ainsi que toute autre personne apparaissant dans la participation du gagnant, signe une déclaration d'éligibilité, une décharge de responsabilité et/ou une autorisation de publicité.

6. Prix

Les prix pouvant être attribués pour l'Événement sont indiqués dans les Directives de soumission. Les prix seront distribués comme indiqué dans les Directives de soumission, sous réserve de la vérification des gagnants par l'Organisateur. Sauf indication contraire

dans les Directives de soumission, les gagnants recevront leurs prix respectifs selon la méthode indiquée dans les Directives de soumission, notamment en jeu (par exemple via leur courrier en jeu) ou via leur adresse e-mail enregistrée. Les prix seront soumis aux conditions de l'émetteur. Aucune substitution, cession, restitution ou transfert des prix n'est autorisé, sauf décision de l'Organisateur, qui a le droit et la seule discrétion de remplacer les prix par d'autres de valeur comparable ou supérieure. LES TAXES ET TOUS AUTRES FRAIS LIÉS À L'ACCEPTATION ET À L'UTILISATION DU PRIX, LE CAS ÉCHÉANT ET SI LA LOI L'EXIGE, SONT À LA CHARGE EXCLUSIVE DU GAGNANT.

Les prix retournés comme non distribuables ou, le cas échéant, non réclamés dans les quinze (15) jours suivant la remise de la notification seront confisqués. Les prix ne sont pas transférables. Aucune substitution ni échange (y compris contre des espèces) d'un prix ne sera autorisé, si ce n'est que l'Organisateur se réserve le droit de remplacer un prix par un autre. Sauf indication contraire dans les Directives de soumission, limite d'un prix par personne et par Événement. Tous les prix sont fournis « EN L'ÉTAT » et SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, expresse ou implicite (y compris, sans limitation, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier).

7. Conditions de participation

En soumettant une participation à l'Événement, vous acceptez de respecter les présentes Règles de l'Événement ainsi que toute décision prise par l'Organisateur concernant l'Événement, que l'Organisateur ou ses désignés prendront à leur seule discrétion. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier et de poursuivre dans toute la mesure permise par la loi tout participant ou gagnant qui, selon les soupçons raisonnables de l'Organisateur, altère le site de l'Organisateur ou le processus de participation, soumet intentionnellement plus de participations qu'autorisé, viole les présentes Règles de l'Événement ou les CGU, ou se comporte de manière antisportive ou perturbatrice. Toute tricherie ou fraude envers les systèmes de l'Événement est strictement interdite et entraînera la disqualification complète de votre participation, l'exclusion des promotions futures et des poursuites judiciaires pour les dommages causés par vous, dans toute la mesure permise par la loi.

8. Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle sous-jacente préexistante du participant reste la propriété du participant, sous réserve des droits de l'Organisateur de réimprimer, afficher, reproduire, exécuter, utiliser et exposer la participation aux fins d'administration et de promotion de l'Événement et à des fins de marketing et de publicité de l'Organisateur. En participant à l'Événement, chaque participant accorde à l'Organisateur une licence non exclusive, mondiale, entièrement payée, libre de redevances, perpétuelle et transférable, avec droit de sous-licence, pour réimprimer, afficher, reproduire, exécuter, utiliser, modifier, refaire et exposer (y compris le droit de créer des œuvres dérivées) la participation et les documents et informations soumis dans le cadre de l'Événement ou de l'utilisation ou de la réception du prix, à toutes fins et sur tout support. Chaque participant garantit par la présente que toute participation et tout autre document ou information fournis par le

participant sont originaux et ne violent ni n'enfreignent les droits d'auteur, marques, droits à la vie privée, droits à l'image, droits moraux ou autres droits de propriété intellectuelle ou autres droits de toute personne ou entité, et ne violent aucune règle ni réglementation. Si la participation ou les informations ou documents fournis par le participant contiennent des éléments qui ne sont pas la propriété du participant et/ou qui sont soumis aux droits de tiers, le participant déclare avoir obtenu, avant la soumission de la participation et des informations ou documents, toutes les décharges et tous les consentements nécessaires pour permettre l'utilisation et l'exploitation de la participation et des informations et documents par l'Organisateur de la manière prévue dans les Règles de l'Événement, sans compensation supplémentaire.

Chaque participant garantit et déclare ce qui suit concernant toute participation et tout autre document ou information fournis par le participant dans le cadre de sa participation à l'Événement (le « Contenu du Participant ») : (a) à l'exception de la propriété intellectuelle de l'Organisateur, le Participant détient tous les droits sur le Contenu du Participant et tout le Contenu du Participant constitue des œuvres originales du participant ; (b) le Contenu du Participant ne viole ni n'enfreint les droits d'auteur, marques ou autres droits de propriété de toute autre personne ou entité ; (c) le Contenu du Participant ne viole aucune règle ni réglementation ; et (d) le Contenu du Participant ne contient pas d'informations considérées comme confidentielles par le Participant ou tout tiers. Le participant accepte que l'Organisateur ait le droit de vérifier la propriété et l'originalité de toutes les participations. Le participant comprend et reconnaît que si une participation est sélectionnée comme gagnante et que la propriété, les droits et l'originalité de la participation ne peuvent être vérifiés à la satisfaction de l'Organisateur ou sont inéligibles de toute autre manière, l'Organisateur peut sélectionner un gagnant suppléant. Sauf dans la mesure interdite par la loi, les participants renoncent au bénéfice de tout « droit moral » ou droit similaire dans tout pays concernant le Contenu du Participant. En dehors du but unique et limité de participer à l'Événement, les présentes Règles de l'Événement n'accordent aucune licence, permission ou droit d'utiliser le contenu de l'Organisateur, le contenu du jeu ou toute propriété intellectuelle de l'Organisateur à quelque autre fin que ce soit.

9. Avis de non-responsabilité, décharge et limitation de responsabilité

L'ORGANISATEUR NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT TOUT PRIX OU VOTRE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT. EN PARTICIPANT À UN ÉVÉNEMENT OU EN RECEVANT UN PRIX, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ L'ORGANISATEUR AINSI QUE SES FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FOURNISSEURS, DISTRIBUTEURS, AGENCES DE PUBLICITÉ/D'ÉVÉNEMENTS, FOURNISSEURS DE PLATEFORMES D'ÉVÉNEMENTS, FOURNISSEURS DE PRIX ET CHACUNE DE LEURS SOCIÉTÉS MÈRES RESPECTIVES AINSI QUE LES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS ET AGENTS DE CHACUNE DE CES SOCIÉTÉS (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES DÉGAGÉES ») DE TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES BLESSURES CORPORELLES, LE DÉCÈS OU LES

DOMMAGES OU PERTES DE BIENS, DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À TOUT ÉVÉNEMENT OU DE LA RÉCEPTION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION DE TOUT PRIX. LES PARTIES DÉGAGÉES NE SONT PAS RESPONSABLES DE : (1) TOUTE INFORMATION INCORRECTE OU INEXACTE, QU'ELLE SOIT CAUSÉE PAR LES PARTICIPANTS, DES ERREURS D'IMPRESSION OU PAR TOUT ÉQUIPEMENT OU PROGRAMME ASSOCIÉ OU UTILISÉ DANS UN ÉVÉNEMENT ; (2) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DYSFONCTIONNEMENTS, INTERRUPTIONS OU DÉCONNEXIONS DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES OU DU MATÉRIEL OU LOGICIEL RÉSEAU ; (3) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE DANS TOUTE PARTIE DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DE L'ÉVÉNEMENT ; (4) TOUTE ERREUR TECHNIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR DANS L'ADMINISTRATION DE L'ÉVÉNEMENT OU LE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; OU (5) TOUTE BLESSURE OU DOMMAGE AUX PERSONNES, AUX DONNÉES OU AUX BIENS POUVANT ÊTRE CAUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, PAR LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT À L'ÉVÉNEMENT OU PAR LA RÉCEPTION, L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DE TOUT PRIX.

Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé que la participation d'un participant a été supprimée par erreur, perdue ou autrement détruite ou corrompue, le seul recours du participant est une autre participation à cet Événement, étant entendu que s'il n'est pas possible d'accorder une autre participation en raison de l'arrêt de l'Événement, ou d'une partie de celui-ci, pour quelque raison que ce soit, l'Organisateur peut, à sa discrétion, choisir de procéder à une sélection parmi toutes les participations éligibles reçues jusqu'à la date de l'arrêt pour tout ou partie des prix offerts. Si l'Organisateur est empêché de poursuivre l'Événement tel que prévu par les présentes en raison d'un événement indépendant de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, une explosion, un conflit du travail ou une grève, un cas de force majeure ou un acte d'ennemi public, ou toute loi, ordonnance ou réglementation gouvernementale fédérale, étatique ou locale, ou toute autre cause échappant raisonnablement au contrôle de l'Organisateur (chacun un événement ou une occurrence de « Force Majeure »), l'Organisateur a le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à l'Événement. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes règles n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition.

10. Droit applicable et juridiction

Les participants acceptent d'être liés par les présentes Règles de l'Événement et par les décisions de l'Organisateur, qui sont définitives et contraignantes à tous égards. Dans la mesure permise par les lois applicables, les présentes Règles de l'Événement et l'Événement sont régis et interprétés conformément aux lois de la République de Corée, et tout litige découlant du présent accord ou s'y rapportant sera résolu individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective, et définitivement réglé par arbitrage par le Korean Commercial Arbitration Board (« KCAB ») conformément au Règlement d'arbitrage international du Korean Commercial Arbitration Board. Le nombre d'arbitres

sera d'un. Le siège, ou lieu légal, de la procédure arbitrale sera Séoul, République de Corée. La langue utilisée dans la procédure arbitrale sera l'anglais. Le recours pour toute réclamation sera limité aux dommages réels, et aucune partie ne sera en aucun cas en droit de récupérer des dommages-intérêts punitifs, exemplaires, consécutifs ou accessoires, y compris les honoraires d'avocat ou autres frais liés à l'introduction d'une réclamation, ni de résilier le présent accord ou de demander une injonction ou toute autre mesure d'équité.

11. Informations personnelles

Les participants peuvent être tenus de fournir des informations personnelles au cours de l'Événement, telles que leur nom d'utilisateur, leur e-mail, leur KRAFTON ID, les informations de leur compte Steam, leur nom en jeu et/ou leurs identifiants de réseaux sociaux. Ces informations seront utilisées pour promouvoir et administrer l'Événement, contacter les gagnants, remettre les prix, et comme spécifié par ailleurs dans la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible à l'adresse <https://krafton.com/en/privacy-policy/>. Sans limiter les droits de l'Organisateur en vertu de ses politiques de confidentialité concernant l'utilisation des informations personnelles, en participant à l'Événement, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et au traitement de leurs informations personnelles tels que décrits dans les présentes Règles de l'Événement et la politique de confidentialité susmentionnée, ainsi qu'à tout traitement ultérieur des informations personnelles volontairement fournies à l'Organisateur pendant la participation du participant à l'Événement.

12. Langues

Les présentes Règles de l'Événement peuvent être établies en plusieurs versions linguistiques. En cas de litige quant aux termes des différentes versions linguistiques, la version anglaise prévaudra.

13. Aucune affiliation avec les canaux de réseaux sociaux

L'Événement n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou administré par les canaux de réseaux sociaux utilisés dans le cadre de l'Événement, ni associé à ceux-ci.

14. Droits réservés

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Événement si une tricherie ou d'autres circonstances atténuantes affectent l'équité ou l'intégrité de l'Événement. Ce droit est réservé, que les circonstances soient dues à une erreur humaine ou technique. Si aucune solution ne peut être trouvée pour rétablir l'intégrité de l'Événement, nous nous réservons le droit de sélectionner les gagnants parmi toutes les participations éligibles reçues avant que nous ayons dû annuler, modifier ou suspendre tout ou partie de l'Événement.

15. Divers

En cas d'incohérence entre les présentes Règles de l'Événement et les Directives de soumission, les Directives de soumission prévaudront, mais uniquement dans la limite

de cette incohérence. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes Règles de l'Événement à tout moment, à sa seule discrétion, et de suspendre ou d'annuler l'Événement ou la participation d'un participant à l'Événement si des virus, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes indépendantes de la volonté de l'Organisateur affectent l'administration, la sécurité ou le bon déroulement de l'Événement, ou si l'Organisateur devient autrement (tel que déterminé à sa seule discrétion) incapable de mener l'Événement comme prévu. Les participants qui violent les présentes Règles de l'Événement, altèrent le fonctionnement de l'Événement ou adoptent un comportement préjudiciable ou déloyal envers l'Organisateur, l'Événement ou tout autre participant (dans chaque cas tel que déterminé à la seule discrétion de l'Organisateur) sont passibles de disqualification de l'Événement. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure les personnes dont l'éligibilité est mise en question ou qui ont été disqualifiées ou sont autrement inéligibles à participer à l'Événement. TOUTES LES DÉCISIONS DE L'ORGANISATEUR SONT DÉFINITIVES. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES CONDITIONS DES PRÉSENTES RÈGLES DE L'ÉVÉNEMENT, VEUILLEZ NE PAS PARTICIPER À L'ÉVÉNEMENT.

16. Liste des gagnants

Dans la mesure applicable et légalement requise, vous pouvez soumettre une demande de liste des gagnants en envoyant une lettre affranchie à votre adresse contenant votre demande et le nom de l'Événement à : KRAFTON Legal Department, 231, Teheran-ro, Gangnam-gu, Seoul, Republic of Korea 06142. Cette lettre doit être postée dans les 6 semaines suivant l'expiration de la Période de l'Événement pour l'Événement concerné.

Pour tout commentaire ou toute question concernant les présentes Règles de l'Événement, les Événements, les gagnants ou les prix, vous pouvez contacter l'Organisateur via le Centre d'aide PUBG (support.pubg.com).